Mila encore harcelée pendant ses vacances. Reconnue à Malte, elle a été menacée de mort et de viol “au nom d’Allah” (MàJ : un Algérien condamné à du sursis)

09/09/2020 à 21h45



09/09/2020

“*Elle a dénoncé les faits aux responsables du séjour qui ont saisi les autorités. Son agresseur a été interpellé et jugé à Malte où il a été condamné à de la prison avec sursis*“, a précisé la magistrate.Ce jeune homme, majeur, est de nationalité algérienne et vit en France, mais pas en Isère.

La Provence

En classe dans un internat sécurisé

Aujourd’hui, Mila *“est obligée de suivre ses études dans un internat sécurisé”* , selon Le Canard enchaîné. Fin janvier, Mila avait dû changer d’établissement scolaire pour avoir

critiqué la religion musulmane. La *“gravité des menaces”* a *“imposé une déscolarisation temporaire et une prise en charge de l’adolescente”*, avait expliqué le 23 janvier le parquet de Vienne.

Cette déscolarisation *“temporaire”* faisait suite au déferlement de menaces de mort survenu sur les réseaux sociaux en réaction à une vidéo, postée le 18 janvier, où l’adolescente avait tenu des propos hostiles à l’islam et aux religions en général.

Huff Post

08/09/2020

L’adolescente, déscolarisée en janvier après avoir subi une vague de cyber-harcèlement pour avoir insulté la religion musulmane, a de nouveau été prise à partie le 15 août dernier. Reconnue lors d’un séjour linguistique à Malte, Mila a été menacée de mort et de viol “au nom d’Allah”. L’agresseur a été condamné à 1 an de prison avec sursis.

(…) En effet, le journal satirique révèle que Mila a été “*reconnue dans un restaurant de son hôtel*” par un jeune homme le 15 août, alors qu’elle participait à un séjour linguistique à Malte. L’intéressé lui a demandé si elle était bien Mila, et après confirmation, l’a violemment injuriée : le *Canard enchaîné* évoque des menaces “*de mort et de viol*“, telles que : “*On va te violer dans une cave*“, “*Je vais violer ta mère*“, des insultes proférées *“au nom d’Allah*“, a précisé Mila. “*Que je ne te revoie pas, sinon je vais t’étrangler*“, a conclu l’individu vindicatif, après avoir menacé la lycéenne de diffuser sur les réseaux sociaux le lieu où elle passait ses vacances. Le responsable du séjour linguistique a aussitôt averti la police et l’agresseur, qui réside en France, a été arrêté le lendemain dans sa chambre. Il a reconnu les faits et été condamné à un an de prison avec sursis.

Marianne